



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conseil pour les droits des générations futures

Question écrite n° 20734

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de lui faire connaître quelle a été, depuis sa création par le décret n° 93-298 du 8 mars 1993, l'activité du Conseil pour les droits des générations futures.

Texte de la réponse

Le Conseil pour le droit des générations futures, créé par le décret n° 93-298 du 8 mars 1993, est une instance consultative placée auprès du Président de la République pour donner des avis sur l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques et sur la cohérence de celles-ci avec les engagements de Rio. Il peut être saisi par les membres du Gouvernement, les présidents des assemblées parlementaires et les associations de protection de l'environnement agréées au plan national. Les membres de ce conseil ont été nommés pour trois ans par décret du 24 mars 1993. Entre sa création et 1995, le conseil a émis des avis sur diverses questions : charte des scientifiques, réduction de la violence à la télévision, etc. Il a lancé un appel à l'UNESCO pour les droits des générations futures. En 1995, après l'annonce de la reprise des essais nucléaires par la France dans le Pacifique Sud, le président du conseil, M. Jacques-Yves Cousteau, a démissionné. Cette démission n'ayant pas conduit à la nomination d'un nouveau président, le conseil ne s'est plus réuni. Depuis ces événements, le mandat des membres est arrivé à expiration sans qu'il soit procédé à un renouvellement ni à une prorogation.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20734

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5770

Réponse publiée le : 17 mai 1999, page 2966